



## L'insertion socioprofessionnelle dans les CPAS

Depuis de longues années déjà, et singulièrement depuis 2002, l'insertion socioprofessionnelle constitue la pierre angulaire de l'action sociale menée par les CPAS. Elle permet aux usagers de se projeter au-delà du CPAS, de se donner un avenir. C'est autour de ce projet de vie, composé le plus souvent de remise à niveau scolaire, de formation et d'emploi, que s'articule toute notre action sociale, et c'est cela qui lui donne désormais son sens. C'est en effet plus évident pour un bénéficiaire de mobiliser son énergie et de se mettre en mouvement quand cela s'inscrit dans une perspective d'émancipation sociale, à moyen ou à long terme.

Pour y parvenir, les articles 60, § 7 et 61 constituent nos outils de travail privilégiés. Ces outils agissent d'ailleurs comme un véritable « baromètre » de notre politique d'insertion montoise, et c'est très certainement le cas également pour l'ensemble des CPAS.

### Au niveau du CPAS de Mons

Le service social du CPAS de Mons gère actuellement, tous statuts confondus, **plus de 2500 dossiers**.

A l'instar de ce qui se pratique dans la plupart des « gros CPAS », le CPAS de Mons dispose d'un large programme d'insertion socioprofessionnelle qui se veut le plus mobilisateur possible pour ses usagers. Ce programme global se compose de bilans de compétences, d'ateliers d'insertion sociale, de modules de remise à niveau et de préformation dispensés au sein de notre propre CISP ou chez nos partenaires, parfois les usagers entreprennent également des formations professionnelles via l'enseignement de promotion sociale ou le Forem.

L'ensemble de ce dispositif concerne chaque année **environ 1 000 usagers** du CPAS, soit près de la moitié de la population totale du Centre.

Pour mener à bien son programme individuel d'insertion, il est clair que l'utilisateur doit avoir en ligne de mire la perspective que ses efforts se concrétisent sous la forme d'un premier contrat de travail.

### Répartition des bénéficiaires mis au travail (art.60 et 61) arrêtée au 01/09/2014

	<b>Article 60§7</b>	<b>Article 61</b>
<b>CPAS</b>	<b>77</b>	
Ville + autre public	107	
ASBL et économie sociale	65	
Secteur Privé	4	25
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>253</b>	<b>25</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>278</b>	

Actuellement, le CPAS de Mons assure donc le suivi de **253 usagers** engagés selon les dispositions de l'article 60 et **25 usagers en article 61**, soit un **total de 278 travailleurs en insertion**.

L'action d'insertion par l'emploi via les articles 60§7 et 61 concerne donc **environ 11 % de nos usagers**.

Elle constitue l'étape-clé d'un vaste programme d'insertion négocié et proposé à chaque bénéficiaire et formalisé avec lui dans un contrat individuel d'intégration.

#### MONS : répartition des travailleurs en article 60§7

	CPAS	Ville	ASBL/privé/économie sociale
<b>2014 (au 1/09)</b>	<b>31 %</b>	<b>35 %</b>	<b>34 %</b>

La proportion d'article 60§7 **internes au CPAS de Mons** est a priori comparable à la moyenne des CPAS wallons. Les travailleurs en insertion y prestent dans des secteurs extrêmement diversifiés : administration, travaux d'entretien, technicienne de surface, accueil de la petite enfance, aide aux personnes....

Au-delà de l'expérience professionnelle que cela représente et qui leur permettra de s'insérer durablement par la suite, leur travail est productif et utile à l'administration.

De nombreux travailleurs en insertion sont également intégrés dans l'ensemble des **services communaux**, là aussi dans de très nombreux services et dans des secteurs diversifiés : administration, voirie, bâtiment, plantations, garderie scolaire... Ils y sont là aussi extrêmement utiles et productifs.

Enfin, le secteur **associatif** local, les opérateurs d'**économie sociale** et les employeurs **privés** représentent ensemble le troisième volet de notre politique d'insertion. Et il est loin d'être négligeable.

Il permet de proposer aux employeurs locaux un partenariat social et financier particulièrement compétitif, qui prend en considération les divers incitants à l'embauche. Ces partenariats sont essentiels au niveau de la vie locale d'une commune.

A Mons, comme dans de nombreux autres CPAS, l'action d'insertion ne se termine pas avec l'accès à l'emploi article 60 ou article 61.

#### Le service de Proaction

Mis en place en 2002, le service Proaction est une cellule de collaboration du CPAS avec le FOREM, au sein de laquelle, les deux partenaires ont décidé de mettre en commun leurs connaissances, leurs outils, leur expertise et surtout du personnel.

Le but de cette cellule est de proposer une aide individuelle aux personnes en fin de contrat d'insertion et ce, afin de rechercher activement un accès durable au marché de l'emploi. Depuis 2006, ce service est également accessible aux bénéficiaires des CPAS de Frameries, Colfontaine, Saint – Ghislain, Quaregnon, Quiévrain, Boussur, Dour, Honnelles et Hensies.

En 2013, **155 nouvelles** personnes sont entrées en contact avec Proaction.

**73 %** d'entre elles (soit 113 personnes) sont entrées dans le dispositif et ont signé un accord de collaboration.

**80 %** de ces personnes ont bénéficié d'une **sortie positive** à l'issue de l'accompagnement (reprise effective de formation professionnelle ou emploi salarié).

Ces résultats montois démontrent clairement l'effet positif de nos programmes d'insertion et le caractère durable du progrès social qui en découle.

### Au niveau des CPAS wallons

A des degrés divers, et selon des modalités pratiques propres à chaque CPAS, les activités d'insertion professionnelles présentées pour Mons se déclinent dans l'ensemble des CPAS wallons.

#### Article 60 :

Année	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Nbre	3157	3790	4175	3988	4195	4323

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les CPAS wallons avaient engagé 4323 bénéficiaires sous ce statut. Cela représente une progression très significative par rapport à 2002.

On le voit, malgré la crise, malgré un pessimisme ambiant et parfois culpabilisant pour les personnes sans emploi, la politique d'insertion via l'article 60§7 continue de donner aux bénéficiaires une chance d'explorer le monde du travail ainsi qu'une expérience valorisable par la suite auprès d'autres employeurs.

	CPAS	Commune	ASBL/ sociale/ privé	économie	Autres
2002	47 %	14 %	27 %		12 %
2004	38 %	15 %	42 %		5 %
2006	39 %	16 %	40 %		5 %
2008	36 %	15 %	41 %		8 %
2010	36 %	16 %	40 %		8 %
2012	34 %	16 %	42 %		8 %

La part relative de personnes engagées par les CPAS et affectées dans ses propres services est en constante diminution, mais reste le plus gros poste. Cela signifie que les CPAS ont atteint, depuis longtemps déjà, une capacité d'utilisation en leur sein qui est maximum.

La commune et les partenaires locaux contribuent également à l'insertion socioprofessionnelle de ce public.

L'enjeu pour les CPAS et leurs partenaires est donc essentiel.

#### Conclusion

A l'heure où la **crise économique** est encore pleinement à l'œuvre et où des mesures d'**exclusion de chômeurs** de longue durée vont intensifier leurs effets dans les mois à venir, les CPAS n'ont quasiment aucune prise sur le nombre de personnes qui vont venir frapper à sa porte, ce qu'on peut appeler peu élégamment le « flux entrant ».

On peut raisonnablement craindre une assez forte augmentation de la population aidée par les CPAS dès 2015.

Cette population, si on veut qu'elle se mobilise et cherche à s'en sortir, doit garder un **espoir** suffisant en l'avenir.

Les programmes d'insertion socioprofessionnelle sont là pour ça.

Pour les usagers en insertion, dont il faut soutenir les efforts, et pour les CPAS eux-mêmes qui ne pourront gérer indéfiniment une augmentation massive de leur population, il est essentiel que l'aboutissement des projets d'insertion soit garanti. Il faut absolument veiller à ce que le « flux de sortie » des travailleurs en insertion ne soit pas progressivement réduit, au risque de faire perdre à tous le sens du travail entrepris.

La **Déclaration de Politique Régionale** vient, pour la première fois, de mettre en lumière et en valeur l'efficacité des mesures d'insertion activées par les CPAS : **42 % des « article 60 »** sont toujours à l'emploi 3 ans après leur engagement et **68 % des « articles 61 »** le sont toujours après 3 ans également.

Il ne s'agit donc pas d'un aller simple vers le chômage, voire d'un aller-retour vers le CPAS.

Il s'agit au contraire d'une démarche essentielle pour la mobilisation de chacun, pour la mise en place d'un projet d'avenir pour chacun.

Il s'agit enfin pour l'ensemble des CPAS, et pour tous les travailleurs sociaux qui sont actifs dans ces services sociaux et d'insertion, d'une démarche à consolider absolument parce que c'est elle qui donne du sens à toute notre action sociale.